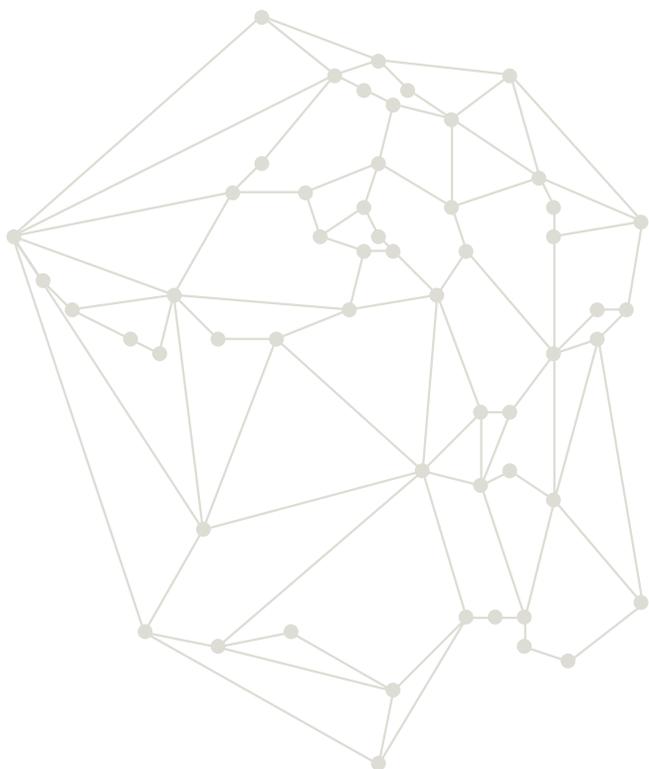


L'EUROPE PAR LES TERRITOIRES



L'EUROPE PAR LES TERRITOIRES



POINTS :
FNAU :

10

Direction de l'ouvrage :

Brigitte Bariol-Mathais, Marianne Malez et Karine Hurel

Avec la contribution de :

Maria Auböck	Thomas Lacroix
Thierry Baert	Dominique Lancrenon
Mathilde Ballenghien	Kader Makhlof
Brigitte Bariol-Mathais	Marianne Malez
Giuseppe Bettoni	Pascale Montefiore
Aurélien Biscaut	Émilie Moreau
Romain Briot	Serge Morvan
Damien Caudron	Emmanuel Moulin
Zoé Chaloin	Jean Peyrony
Oscar Chamat	Philippe Pillevesse
Daniela Colafranceschi	Anne Pons
François Decoster	Michael Restier
Jean Deysson	Monica Sgandurra
Fabio Di Carlo	Balazs Szabo
Eleonora Dobles	Didier Taverne
Tamas Egedy	Marc Trinqué
Agnes Eross	Mari Vaattovaara
Delphine Gaudart	Frédéric Vallier
Karine Hurel	Didier Vancutsem
Anssi Joutsiniemi	Elkin Velásquez Montsalve
Hubert Julien-Lafferrière	Marek Więckowski
Matti Kortteiner	

Avec le soutien du Commissariat général à l'égalité des territoires et de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et ministère de la Transition écologique et solidaire).

Édition déléguée : Olivia Barbet-Massin

Maquette : Claude Gentiletti

© Fnau, 22, rue Joubert, Paris 9^e

© Éditions Gallimard, collection Alternatives, 5, rue Gaston-Gallimard, Paris 7^e, 2018

www.editionsalternatives.com

ISBN 978-2-07-280440-3

SOMMAIRE

- 7 **Préface**
Réinventer le « bien commun européen »
- 11 **Partie 1**
Les territoires, vecteurs de cohésion européenne
- 12 Les territoires au cœur de la politique européenne de cohésion
- 17 Un pacte européen pour les territoires ?
- 20 Le transfrontalier dans la politique européenne de cohésion
- 23 L'Europe et la coopération territoriale pour le développement
- 24 L'Europe que nous voulons
- 28 Pour une Europe des territoires !
- 35 **Partie 2**
Mettre en réseau pour construire les liens
- 36 Métropoles et villes intermédiaires en Europe : confrontation ou alliance territoriale ?
- 40 Les politiques urbaines européennes à la recherche d'une traduction politique
- 44 L'Europe de l'électricité, outil de solidarité entre les territoires européens
- 46 Paris, Londres : une seule métropole ?
- 49 La connaissance statistique comme base de référence européenne
- 54 Urbact, construire une communauté d'échanges entre villes pour partager des solutions urbaines
- 57 Mettre en œuvre les objectifs de développement durable à l'échelle européenne
- 58 « Repères européens », mettre en débat des pratiques
- 62 Vers une mise en réseau des agences urbaines et territoriales européennes
- 67 **Partie 3**
Les territoires transfrontaliers, ciment de la maison Europe
- 68 Les territoires transfrontaliers, laboratoires de l'Europe
- 72 Lille, métropole européenne transfrontalière
- 74 Le développement du Dunkerquois ne peut se concevoir sans coopération transfrontalière
- 76 L'agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées, une vocation transfrontalière
- 78 Région Grand Est : sept situations transfrontalières, trois échelles de problématiques
- 82 L'Eurométropole de Strasbourg, européenne par la culture, transfrontalière par la géographie
- 86 Bâle-Mulhouse-Fribourg, une coopération trinationale pour estomper les frontières
- 88 Le Grand Luxembourg ou le défi de la métropolisation transfrontalière
- 91 Plaidoyer pour des agences d'urbanisme transfrontalières
- 95 **Partie 4**
L'Europe par les citoyens
- 96 Migrants et réfugiés en Europe : à la croisée des citoyennetés
- 100 Erasmus +, de la mobilité des étudiants à celle de tous les jeunes européens
- 103 Vers un Erasmus des élus locaux et régionaux européens
- 104 Urbanistes en Europe
- 107 Isocarp, organisation européenne et internationale des urbanistes
- 111 **Partie 5**
Regards croisés sur les villes européennes
- 112 Paysage, espace public et antagonismes identitaires dans les métropoles européennes
- 115 Quelle influence des politiques européennes sur le paysage des villes en Italie ?
- 118 L'Europe par la ville : le cas de Barcelone
- 126 L'influence des fonds européens sur la planification territoriale en Autriche
- 128 Planification territoriale, développement urbain et mixité sociale en Finlande : l'influence de l'Union européenne
- 130 Les métamorphoses du paysage urbain de la Varsovie contemporaine
- 132 Caractéristiques de la région métropolitaine de Budapest : problèmes hérités et défis pour le futur
- 134 Les villes européennes vues depuis l'Amérique latine : réflexions pour un partage des savoirs
- 141 **Conclusion**
À la croisée des chemins pour renouveler le récit européen

PRÉFACE

Réinventer le « bien commun européen »

Jean Rottner, président de la région Grand Est, président de la Fnau

Patrice Vergriete, président de la communauté urbaine de Dunkerque, président délégué de la Fnau

Nous sommes au moment de décisions importantes : la désignation d'un nouveau Parlement européen, le tracé du visage de l'Europe post-2020 et de ses lignes directrices, la reformulation de la politique européenne de cohésion. Alors que les populismes et les nationalismes progressent, le réseau des agences d'urbanisme prend position pour lutter contre le désenchantement à l'égard de l'Europe et plaide pour construire une Europe forte appuyée sur les territoires et les citoyens, afin de redonner du sens à la notion de « bien commun européen ».

Les agences d'urbanisme ont décidé de prendre part à ce défi et d'inscrire, en filigrane de leur action, les valeurs et les ressources culturelles communes européennes comme fondements d'un développement durable et inclusif : libertés fondamentales et démocratie, place de l'action publique, mixité sociale des villes et des territoires. La Fnau et les agences d'urbanisme prônent une politique européenne de cohésion centrée sur la coresponsabilité, dans une logique de confiance entre les différents niveaux de décision : Europe, États, régions, métropoles et autorités locales. Le couple régions/métropoles-agglomérations est notamment essentiel pour l'aménagement du territoire européen.

À l'automne 2017, la 38^e Rencontre des agences d'urbanisme était organisée sous le titre « Construire l'Europe des lieux et des liens » à l'invitation de l'agence d'urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg, présidée par Robert Herrmann. Les agences d'urbanisme se sont alors engagées à conforter leurs partenariats avec les institutions et les acteurs européens et à accompagner par des actions concrètes la mise en réseau des territoires et de leurs ingénieries à l'échelle européenne pour construire l'Europe du quotidien. Pour ce faire, notre enjeu est notamment de promouvoir de véritables agences d'urbanisme transfrontalières et de favoriser le développement des agences urbaines en Europe, pour initier un véritable réseau d'échanges entre pairs.

En tant que président de la région Grand Est, qui est la plus transfrontalière des régions françaises, ouverte sur quatre pays voisins – la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne et la Suisse – et en tant que président d'une agglomération dunkerquoise transfrontalière, nous mesurons tous deux ce potentiel exceptionnel d'échanges économiques, sociaux, culturels mais aussi les freins à dépasser pour construire de véritables projets transfrontaliers, qui effacent les frontières. En matière d'action transfrontalière, il s'agit aujourd'hui d'ouvrir le droit à l'expérimentation et à la différenciation pour faire des territoires transfrontaliers des « laboratoires d'Europe ».

Pour alimenter le débat sur l'Europe de demain, cet ouvrage croise des regards sur les enjeux de la politique de cohésion et la manière dont les villes et les territoires se sont saisis de l'idéal européen et des outils de cette politique. Ces contributions témoignent de la réalité de la mise en réseau des acteurs territoriaux, des professionnels et des citoyens européens.

An aerial photograph of a university campus, likely in Oslo, Norway, featuring a large river (the Akerelva) and a complex of modern, multi-story buildings. The buildings are characterized by their curved, organic shapes and extensive use of glass and concrete. A prominent feature is a large, circular building with a curved facade. The campus is surrounded by lush green trees, and a bridge is visible in the lower-left corner. The text "PARTIE 1" is overlaid in the center of the image.

PARTIE 1

PARTIE 1

Les territoires, vecteurs de cohésion européenne

Les enjeux de la politique européenne de cohésion sont définis dès 1957, dans le traité de Rome, comme devant « assurer le développement harmonieux [des territoires] en réduisant l'écart entre les différentes régions et le retard des moins favorisées ». La forme juridique actuelle est établie par l'Acte unique en 1986 ; d'abord politique de « cohésion économique et sociale », elle devient aussi politique de « cohésion territoriale » en 2007, avec le traité de Lisbonne.

Moins connue que la politique agricole commune, la politique européenne de cohésion est pourtant la première politique d'investissement de l'Union européenne avec 353 milliards d'euros sur l'ensemble de la programmation 2014-2020, dont 27,5 milliards pour la France.

La politique européenne de cohésion est mise en œuvre principalement par deux fonds : le Fonds européen de développement régional (Feder) et le Fonds social européen (FSE). Dans les deux cas, les régions en sont, pour tout ou partie, autorités de gestion. Les programmes opérationnels permettent la traduction territorialisée des objectifs, et leur volet urbain a été accentué avec un pourcentage minimum des actions fléchées, mais sa mise en œuvre reste inégale d'un État membre à un autre.

Un des enjeux est de garantir pour la prochaine période une politique de cohésion ambitieuse pour les territoires européens et également de mieux faire reconnaître la place des autorités urbaines dans la future politique de cohésion.

[...]

Pour une Europe des territoires !

Pôle Europe-Joubert – Romain Briot (ADCF), Jean Deysson (France urbaine), Kader Makhlof (France urbaine), Marianne Malez (Fnau), Michael Restier (ANPP)

Les associations réunies au sein du Pôle Europe-Joubert (Assemblée des communautés de France, France urbaine, Fédération nationale des agences d'urbanisme et Association nationale des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux des pays) s'engagent pour le renforcement d'une politique de cohésion renouvelée, simplifiée et ambitieuse dans ses dimensions urbaine et territoriale. Elles ont produit en juillet 2017 une contribution commune largement diffusée aux autorités nationales et européennes.

Pour faire face aux défis majeurs de la transition énergétique, des mobilités, de la cohésion sociale, territoriale et de l'emploi, l'Europe n'a d'autres choix que d'agir au plus près des territoires. Pour restaurer la confiance démocratique, elle doit être plus concrète et plus lisible pour leurs habitants. Sa remise en cause ne saurait être envisagée, ni compensée par la généralisation d'instruments financiers qui ne s'adressent ni à l'ensemble des territoires ni à l'ensemble des porteurs de projets. Les négociations en cours sur l'avenir de la politique européenne de cohésion post-2020 sont l'occasion d'en renforcer collectivement les moyens, les ambitions et les résultats par une approche territoriale effective, fondée sur la souplesse, la concertation et le renforcement des coopérations territoriales. Avec, à l'horizon 2020 et 2021, la convergence du renouvellement des mandats locaux, intercommunaux et régionaux. C'est pourquoi le Pôle Joubert a lancé une vaste enquête auprès de ses adhérents afin de tirer un premier bilan de la programmation actuelle et d'identifier les leviers concrets qui donneront tous les atouts à la période 2021-2027.

Les oppositions géographiques traditionnelles (urbain, périurbain, rural) sont aujourd'hui remises en cause par la nouvelle organisation territoriale issue des récentes réformes législa-

tives (dont le nouveau paysage intercommunal et métropolitain) et par les interdépendances et les alliances économiques, sociologiques et culturelles de nos territoires ; nos habitants se sont affranchis des limites administratives locales, régionales, nationales et même européennes ; les enjeux auxquels l'Europe est confrontée (réchauffement climatique, transition énergétique, transition démographique, mobilités, cohésion sociale et territoriale...) imposent une mobilisation de tous les acteurs, du local au global, et réciproquement.

Il est donc nécessaire de se doter d'un budget européen à la hauteur des enjeux et supérieur à celui de la période actuelle afin d'accompagner l'action des territoires autour de trois axes :

- poursuivre l'alliance des territoires par une politique d'aménagement ambitieuse à partir des territoires urbains et en lien avec tous les espaces, denses ou moins denses ;
- placer les territoires au cœur des stratégies européennes en rénovant avec eux les outils de développement territorial intégré ;
- amplifier le mouvement de simplification des fonds européens, dont la complexité détourne les porteurs de projets et rend l'Europe moins accessible et lisible pour les citoyens.

Renforcer le fait urbain au service de l'alliance des territoires

Les territoires urbains et métropolitains produisent en France plus de 50 % de la valeur ajoutée nationale et créent la majorité des emplois. Ils sont à l'origine de 70 % des dépôts de brevets et animent de puissants écosystèmes d'innovation fondés sur les synergies entre mondes économique, universitaire, industriel et scientifique. Par leur effet d'entraînement, ils contribuent pour une large part à l'attractivité de leur territoire, de leur région et du pays tout entier. Ils participent ainsi directement au rayonnement de l'Europe dans le monde.

S'ils constituent de puissants moteurs économiques, ils n'en sont pas moins confrontés à la concentration de populations en grande difficulté économique et à l'existence de poches de pauvreté sur leurs territoires. La cohésion sociale est donc au cœur de leurs actions, que ce soit en matière d'emploi, d'accès aux services, de logement, de consommation, de mobilité, de dépendance énergétique...

Mais leur destin est lié à celui des territoires voisins. Ces derniers, par les ressources qui leur sont propres, sont des acteurs directs de leur développement dans une logique de réciprocité. La politique européenne de cohésion doit conforter le rôle des territoires, et accompagner le renforcement des liens avec leurs territoires proches : accès aux services (notamment par l'usage du numérique ou par les nouvelles mobilités), création de nouvelles coopérations (circuits courts, commerces de proximité, revitalisation des centres bourgs) et partage des grands enjeux du millénaire (écologie, énergie, numérique).

À l'ensemble de ces échelles, les territoires urbains et métropolitains sont en première ligne pour faire advenir un modèle de croissance et de cohésion « durable, inclusif et intelligent ». Adopté en mai 2016 à Amsterdam, l'Agenda urbain européen constitue une nouvelle étape vers l'affirmation du fait urbain au service de l'ensemble de nos territoires et de leurs habitants¹.

Tout comme l'Agenda rural européen, qui porte une triple proposition : un équilibre rural-urbain des politiques européennes et le renforcement des réciprocités, une égalité des droits pour tous les citoyens et une équité des moyens et des pratiques entre tous les acteurs et territoires.

Il faut amplifier cette dynamique au bénéfice de tous, en les dotant de ressources à la hauteur de leurs responsabilités et en leur permettant de mobiliser des outils adéquats, dans le cadre d'une gouvernance multiniveau qui tarde à se concrétiser.

Des outils construits à partir des stratégies locales dans une logique de subsidiarité

L'Europe ne pourra faire face aux défis du XXI^e siècle qu'en s'appuyant sur les territoires, dans toute leur diversité. Certes, une meilleure prise en compte de la territorialisation est à noter,

mais beaucoup reste à faire pour améliorer et adapter les outils.

En effet, des avancées ont eu lieu sur la période 2014-2020, qui a réinvesti les dispositifs de développement territorial intégré, qu'il s'agisse de l'Investissement territorial intégré, de l'axe urbain ou des programmes Leader. 80 % des répondants souscrivent à l'objectif d'« une adaptation aux spécificités du territoire », d'« une facilité de suivi du programme », d'« une enveloppe de crédits réservée aux territoires », d'« une stratégie adaptée aux besoins locaux »²...

Plus de 50 % des intercommunalités estiment que, sur la période 2014-2020, les choix en matière de développement territorial intégré n'ont pas répondu à leurs attentes ou seulement de manière partielle du fait du « manque de souplesse », de la « double procédure et [du] rallongement des délais de programmation », du « contenu imposé » ; par ailleurs « la réputation des fonds européens effraie certains porteurs de projets, novices ou réguliers » ; certains déplorent que soit accordée « une part territoriale des fonds encore insuffisante au regard de celle dédiée aux concentrations thématiques ».

La politique européenne de cohésion doit conforter le rôle des territoires et accompagner le renforcement des liens avec leurs territoires proches.



Maquette du quartier Confluence à Lyon.

Même constat, justement, sur la concentration thématique : 75 % des répondants souhaitent que le concept soit maintenu, mais l'outil adapté vers « plus de souplesse dans le choix des objectifs thématiques et des investissements prioritaires selon les projets locaux », vers « plus d'écoute des territoires », « en concertation avec les territoires », « suivant la géographie et la démographie des territoires, car ils n'ont pas tous les mêmes enjeux », enfin vers « plus de flexibilité car les choix politiques peuvent venir modifier les priorités »...

La nécessité d'une approche territoriale intégrée, centrée sur les grands objectifs prioritaires, ne fait aucun doute. Mais un effort d'adaptation réciproque s'impose entre les institutions européennes et les territoires, pour une réelle prise en compte de leurs besoins, et donc une programmation plus efficace des crédits européens, au bénéfice des régions comme organismes intermédiaires. Il nous faut aujourd'hui aller au bout de la logique, et faire en sorte que l'outil s'adapte aux territoires, et non l'inverse.

Encourager et simplifier le recours aux fonds européens

Face à la complexité des procédures de recours aux fonds européens, un certain nombre de bénéficiaires potentiels se détournent de ce vecteur financier, par manque d'ingénierie, par manque d'information ou par défaut de capacité d'avance de trésorerie.

Face à ce constat, un effort collectif s'impose pour fluidifier l'ensemble des mécanismes au profit du développement et de la cohésion des territoires. Il s'agit là d'une responsabilité partagée entre l'Europe, les États membres, les autorités de gestion et les organismes intermédiaires, qui constituent une seule et même chaîne de valeur.

En France, les régions sont devenues en 2014 autorités de gestion des fonds européens. Il s'agit là d'une avancée majeure vers une meilleure territorialisation de la politique de cohésion. Pourtant, les extrêmes lourdeurs réglementaires et normatives actuelles ne permettent pas aux territoires de bénéficier à plein de cette évolution.

Les procédures européennes de contrôle conduisent ainsi les commissions interministérielles

rielles de coordination des contrôles (CICC) et les régions – qui sont confrontées pour la première fois à cet exercice de programmation – à sécuriser à l’extrême leurs propres contrôles intermédiaires, en allant parfois au-delà des exigences légales. Pourtant, la France est spécifique à plus d’un titre : le principe de libre administration est inscrit dans la Constitution et un contrôle de légalité est systématiquement effectué par les préfets sur tout acte des collectivités locales.

Il est donc impératif de simplifier au maximum les règles et normes actuelles, sans sacrifier pour autant l’exigence de transparence inhérente à tout recours aux fonds publics, et de prendre en considération les spécificités françaises dans le cadre d’un véritable contrat de confiance.

Cette simplification, si elle s’opère dans les meilleurs délais et au profit de tous les acteurs de la chaîne de valeur, pourra également avoir des impacts positifs sur la mobilisation des crédits d’assistance technique et sur leur déploiement vers davantage de missions de type animation et appui aux acteurs locaux et porteurs de projets. Elle offrirait une meilleure connaissance des responsabilités et des charges qui pèsent sur chacun des acteurs : autorités de gestion, services instructeurs, organismes intermédiaires.

Notes :

1. Voir « Pour une Europe des territoires. Contribution du Pôle Europe-Joubert sur l’avenir de la politique de cohésion », 2016 : consultable sur le site de l’Association des communautés de France.
2. Éléments extraits de l’enquête nationale du Pôle Europe-Joubert en mai 2017.

PROPOSITIONS DU PÔLE EUROPE-JOUBERT

Pour renforcer la dimension urbaine de la politique de cohésion

- affirmer la dimension urbaine de la politique de cohésion par la création d’un fonds urbain doté de moyens à la hauteur des responsabilités urbaines et métropolitaines, fusionnant les crédits du Fonds européen de développement régional (Feder) et du Fonds social européen (FSE) et élargissant la réflexion à l’ensemble des fonds et des dispositifs financiers existants : Horizon 2020*, appels à projets sectoriels... Il pourra préfigurer un fonds territorial unique ;
- construire un instrument unique de référence en matière de développement urbain intégré mais clairement adaptable aux spécificités et aux stratégies locales et régionales ;
- associer les territoires urbains à l’élaboration du cadre stratégique commun, de l’accord de partenariat et des programmes opérationnels, ainsi qu’à l’ensemble des étapes de leur mise en œuvre, en lien avec les régions ;
- reconnaître un dialogue spécifique avec les métropoles au vu du renforcement du couple métropoles-régions par la récente réforme territoriale en matière d’innovation, de développement économique et d’attractivité internationale, tout en recherchant la meilleure articulation des fonds européens territorialisés ;
- agir au bénéfice des publics les plus en difficulté, sans limiter les interventions en

faveur de l’urbain à la stricte géographie prioritaire de la politique de la ville ;

- dans une logique d’accès facilité et unifié à l’information, renforcer la coordination de l’ensemble des initiatives à destination des autorités urbaines.

Pour une mobilisation efficace des fonds

- permettre aux territoires de choisir, aux côtés des autorités de gestion que sont les régions, l’instrument adapté à leurs territoires, en termes de priorités thématiques comme de périmètre ;
- dans l’esprit du Fonds urbain, expérimenter avec des territoires volontaires, urbains, périurbains ou ruraux, la mise en place d’un fonds européen territorial unique, composé des crédits Feder, FSE, Feader et Feamp**.
- amplifier le mouvement de simplification des normes et des réglementations inhérentes au portage des fonds, en tenant compte du principe de libre administration et du contrôle de légalité systématique, pour aller vers un contrat de confiance.

* Programme européen pour l’innovation et la recherche.

** Feder : Fonds européen de développement régional ; FSE : Fonds social européen ; Feader : Fonds européen agricole pour le développement rural ; Feamp : Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche.

[...]

PARTIE 4



PARTIE 4

L'Europe par les citoyens

Pour devenir tangible pour les citoyens, la construction européenne doit pouvoir passer par une expérience concrète et personnelle. Les échanges Erasmus sont souvent présentés comme une réussite de politique européenne qui a offert à des centaines de milliers d'étudiants l'opportunité de partir dans un autre pays, de découvrir une autre culture et, assez souvent, de fonder une famille multiculturelle. Aujourd'hui Erasmus + ouvre à un public plus diversifié l'opportunité de mener une expérience européenne concrète.

L'idée d'un Erasmus pour tous et d'une politique européenne d'échanges qui serait basée sur les individus fait son chemin ; elle serait certainement garante d'une meilleure appropriation des enjeux communs européens. Le Comité européen des régions propose un Erasmus des élus locaux afin de susciter des immersions dans un territoire européen et de croiser les méthodes de travail. Les professionnels urbanistes ont, eux, déjà organisé leurs échanges à travers leurs réseaux européens.

C'est la question migratoire qui reste la plus clivante. Depuis 2015, les États membres, sous l'influence de leurs opinions publiques, n'arrivent pas à construire une politique coordonnée et cohérente en réponse à la crise des migrants ; qui fait néanmoins émerger des formes inédites de citoyenneté. Ne faut-il pas changer de focale ? L'intégration des migrants n'est-elle pas à déléguer dans sa gestion aux autorités locales dans la proximité où les enjeux et interactions sociales ne sont pas désincarnés et où les solutions concrètes sont plus faciles à mettre en œuvre ?

[...]

Erasmus +, de la mobilité des étudiants à celle de tous les jeunes européens

Zoé Chaloin, chargée de mission, Fédération nationale des agences d'urbanisme (Fnau)

En 1987, les premiers étudiants Erasmus partaient en échange à travers l'Europe. Ce programme, modeste à ses origines, est aujourd'hui emblématique de l'Union européenne. En contribuant à harmoniser les cursus universitaires en Europe et en constituant une réelle expérience de vie personnelle, il a joué un rôle clé dans le processus de construction européenne. En 2015-2016, ce sont près de 56 000 Français qui sont allés dans un organisme de formation, dans une entreprise ou dans une université d'un pays européen, ce qui fait de la France le premier pays en termes de mobilité Erasmus sortante.

Connu par un grand nombre d'Européens, Erasmus a provoqué la mobilité de plus de 9 millions de personnes, dont plus de la moitié d'étudiants. L'autre moitié représente la partie du programme la moins connue du grand public qui concerne les jeunes, les apprentis, les personnels enseignants, les volontaires européens, les masters Erasmus Mundus et les masters permettant à l'étudiant de changer d'université et de pays à chaque semestre.

L'Union européenne a lancé pour la période 2014-2020 le programme « Erasmus pour tous » ou Erasmus +, qui vise une ouverture plus large et finance, outre les étudiants, apprentis et enseignants, la mobilité des formateurs, demandeurs d'emploi ou encore des apprenants de la formation professionnelle ou des professionnels.

Erasmus + est articulé autour de trois axes :

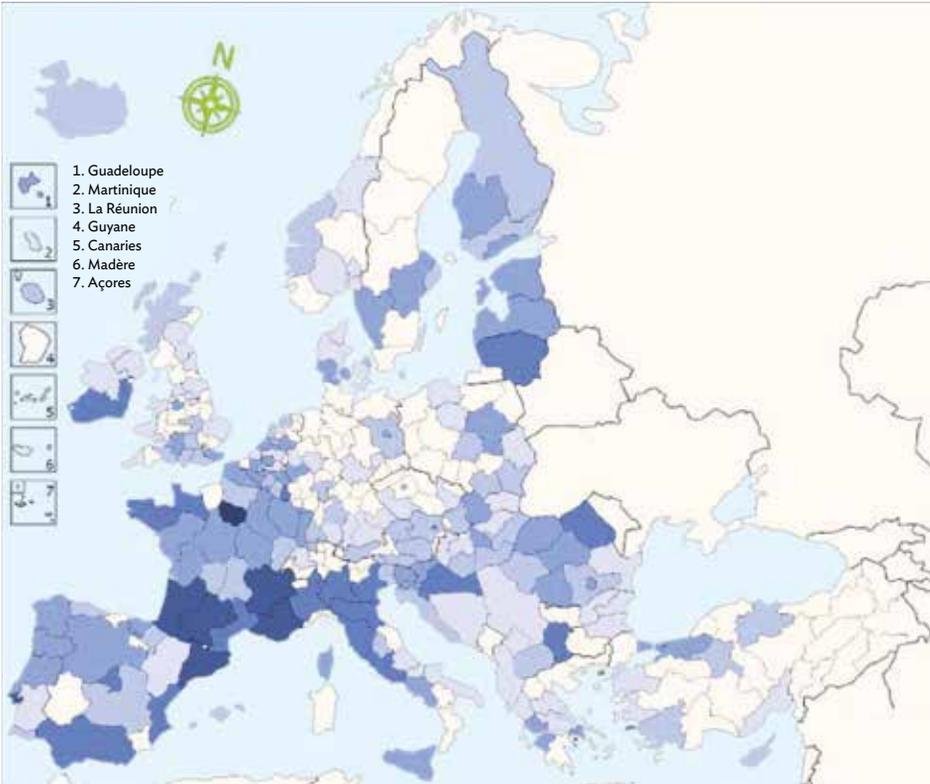
- les mobilités dans le domaine éducatif, à l'attention des équipes éducatives, les jeunes en formation et en apprentissage, des professionnels et des décideurs du secteur de la jeunesse ;
- les coopérations, les innovations et les échanges de bonnes pratiques, relatives aux projets dans les secteurs de l'enseignement scolaire et supérieur,

de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et de la jeunesse ;

- les soutiens aux réformes politiques facilitant les échanges et les coopérations.

Pour chaque axe, un budget est attribué par la Commission européenne. Ce sont les agences nationales qui sélectionnent les projets à financer. Pour la France, l'enveloppe budgétaire a augmenté de 18 % en 2017 et est en augmentation également pour les années suivantes. Pour entrer dans le cadre du deuxième axe, qui prévoit de rendre possibles les échanges d'expériences, les formations et les coopérations des professionnels du territoire, il faut que les organismes, les associations et les collectivités développent des projets concrets.

Sur le volet Erasmus des étudiants, les établissements se sont donnés comme objectif d'atteindre 20 % de leurs diplômés ayant effectué une mobilité au cours de leurs études (et 50 % de niveau master). Actuellement la plus grande part des mobilités est effectuée dans le cadre des études (69 % en 2016) ; celles qui sont motivées par des stages (31 % en 2016) sont moins importantes. De plus ces mobilités ne sont pas homogènes dans



Pays partenaires hors Union européenne.

- Albanie
- Bosnie-Herzégovine
- Islande
- Kosovo
- Norvège
- Serbie
- Suisse
- Turquie

Nombre de partenaires Erasmus par région européenne.

- 1 partenaires
- 2 à 3 partenaires
- 4 à 9 partenaires
- 10 à 19 partenaires
- 20 à 50 partenaires
- plus de 50 partenaires

© Synoptic.
Sources Agence Erasmus+ France / Education Formation.
Fond de carte : UMS le RIATE

l'ensemble des régions. Ce sont les régions Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes qui envoient le plus d'étudiants en Europe.

Le volet mobilité des jeunes en apprentissage, malgré des soutiens de la Commission européenne, reste peu pratiqué. Pour augmenter le nombre d'alternants et d'apprentis en mobilité, la loi Avenir professionnel, votée en 2018 par les parlementaires français, lève les freins juridiques qui empêchaient les apprentis d'aller se former dans une entreprise d'un autre pays européen. La loi modifie le contrat d'apprentissage qui autorise dorénavant la mobilité d'un apprenant pour une durée maximum d'un an et instaure la possibilité de convention entre les organismes et entreprises de départ et d'accueil. Durant cette période, les éléments relatifs à la santé et à la sécurité, à la rémunération, au temps de travail et au repos hebdomadaire dépendent des conventions du pays d'accueil.

Erasmus +, un vecteur de citoyenneté européenne ?

Au-delà d'un avantage dans l'apprentissage des jeunes, Erasmus est une véritable expérience de vie, d'ouverture à d'autres cultures et de développement d'une citoyenneté européenne.

Le programme est mis en place par le biais d'agences Erasmus présentes dans chaque pays européen. Elles sont en charge de promouvoir le programme, d'en assurer le bon fonctionnement mais également de partager les expériences et les bonnes pratiques. L'agence Erasmus+ France a décidé d'aller plus loin sur la mesure d'impact et le retour d'expérience en créant un observatoire. En 2017, l'ensemble des acteurs membres ont développé une méthodologie afin d'avoir des indicateurs plus précis de l'impact global du programme. Cet observatoire repose sur la collaboration des organismes et établissements de formations, sur les résultats d'enquêtes auprès des apprenants et sur l'analyse des rapports des participants qui sont demandés à chaque personne revenant de mobilité. Ces études et observations complètent celles réalisées par la Commission européenne.

Parmi les notes déjà produites, il est intéressant de souligner les travaux sur l'employabilité des étudiants et des jeunes ayant réalisé un échange et sur le renforcement d'une citoyenneté européenne. Une enquête a été conduite par l'agence Erasmus + auprès des 56 000 apprenants ayant réalisé entre 15 jours et plusieurs mois de mobilité. 95 % d'entre eux y ont répondu. Elle met en avant le fait que les apprenants se sentent plus confiants, plus autonomes vis-à-vis de leurs apprentissages, plus critiques dans leurs analyses et plus compétents techniquement également dans la résolution de problèmes au retour de leur séjour. Même si ces différents critères varient en fonction de la durée de la mobilité et du type d'apprenants (alternants, étudiants...), la Commission européenne souligne une meilleure insertion favorisée par les échanges européens. Il est plus difficile d'évaluer l'impact sur la citoyenneté européenne. Néanmoins le rapport du participant montre que les jeunes se déclarent plus tolérants et ouverts aux problèmes européens et mondiaux que ceux qui n'ont pas bénéficié du programme d'échange. Avec le nouvel outil d'Erasmus + France, les résultats sont, depuis 2019, visualisables pour les porteurs de projets afin de les aider à mesurer leurs impacts.

Bibliographie :

L'ensemble des données provient des Notes de l'Observatoire national de l'impact Erasmus+, téléchargeable sur le site de l'agence Erasmus+ France.

Note de l'Observatoire, n° 7 : « Évaluation de l'impact de la mobilité Erasmus + » : http://www.agence-erasmus.fr/docs/2659_observatoire_7.pdf

Note de l'Observatoire, n° 4 : « Développement de l'employabilité et des aptitudes citoyennes au cours d'une mobilité Erasmus + » : http://www.agence-erasmus.fr/docs/2547_observatoire-4.pdf

« Rapport d'activité Erasmus+ France » : http://www.agence-erasmus.fr/docs/2658_ra-2017-bd.pdf

Vers un Erasmus des élus locaux et régionaux européens

François Decoster, maire de Saint-Omer, président de la communauté d'agglomération de Saint-Omer, vice-président du Comité européen des régions (CDR)

L'exercice du mandat des élus locaux et régionaux implique de plus en plus la maîtrise de compétences pointues en matière de politiques européenne et d'utilisation des fonds européens. Ces derniers sont amenés à faire appliquer au niveau local la majeure partie de la législation européenne dans des domaines variés (eau, déchets, mobilité, énergie, etc.), à assurer une utilisation efficace des fonds structurels et d'investissement européens et à coopérer avec les collectivités de différents États membres autour de projets communs. Or les élus locaux et régionaux ne reçoivent pas toujours les formations nécessaires à l'accomplissement de ces fonctions. Face à ce constat, la Commission européenne, à l'initiative du Parlement européen et en collaboration avec le Comité européen des régions, avait lancé en 2012 l'action préparatoire « Erasmus des élus locaux et régionaux », afin d'améliorer l'expertise des élus dans la politique européenne de cohésion. Malgré le succès de l'initiative – plus de 1 000 candidatures reçues pour 100 places disponibles – il n'a pas été donné suite à ce dispositif.

Pourtant les 91 000 collectivités locales et régionales, soit les centaines de milliers d'élus locaux dans l'Union, sont le maillon indispensable entre l'Europe et ses citoyens, mais ils ne sont pas toujours formés sur les questions européennes avant d'exercer leur mandat.

Le programme « Erasmus des élus locaux et régionaux européens » s'appuierait sur l'expérience positive du projet pilote « Erasmus des élus locaux et régionaux » menée en 2012-2013. L'objectif du programme serait qu'à l'issue de cette formation de base les élus locaux et régionaux puissent engager des coopérations entre élus de différents États sur un même sujet afin, notamment :

- d'approfondir leur connaissance des dispositifs européens ;
- d'échanger leurs bonnes pratiques ;
- de lancer de nouvelles initiatives locales et régionales ;
- de comprendre les tenants et aboutissants et l'esprit de l'intégration européenne, afin qu'ils puissent mieux expliquer à leurs électeurs pourquoi et comment le projet européen peut leur être profitable.

S'agissant de la question du financement, le Comité européen des régions suggère de partager les coûts entre les budgets de l'Union européenne, des collectivités d'origine des élus participants et, le cas échéant, des organismes de formation bénéficiant de fonds publics dans certains États membres. Parmi les prochaines étapes, le Comité appelle le Parlement européen à soutenir l'initiative, comme cela a été le cas en 2012, en proposant d'inclure un projet dans le budget 2018, pour une mise en œuvre en 2019. Il conviendrait également de mettre en place rapidement un groupe de travail composé des représentants de la Commission, du Parlement et du Comité, afin de préparer et développer ce programme.

Urbanistes en Europe

Dominique Lancrenon, urbaniste, présidente d'honneur du Conseil européen des urbanistes (CEU¹) et de la Société française des urbanistes (SFU)

Le Conseil européen des urbanistes rassemble 50 000 urbanistes en Europe, à travers leurs associations nationales – en France, la Société française des urbanistes et l'Office professionnel de qualification des urbanistes. Fondé en 1985, il s'est progressivement développé, regroupant désormais 22 pays, son ambition étant de s'ouvrir aux urbanistes des 47 pays qui constituent le Conseil de l'Europe. Quels rôles possibles le Conseil européen des urbanistes peut-il avoir dans les débats européens, notamment à l'occasion des élections européennes de 2019 ?

Pour la redéfinition des programmes et politiques de l'Union européenne, le Conseil européen des urbanistes appelle à l'action en demandant à ce que soient adoptés les principes de la charte de l'urbanisme européen pour les villes et les territoires et régions d'Europe². La charte propose une vision et un projet partagés pour une action collaborative à tous les niveaux de la société civile :

- des villes et territoires intégrés et connectés dans l'espace et le temps ;
- la cohésion sociale, à travers l'équité d'accès, la diversité culturelle, l'implication des communautés, le développement des liens intergénérationnels, les transports et l'habitat ;
- l'intégration économique, recherchant l'équilibre entre la mondialisation et la spécialisation régionale, valorisant les réseaux de villes et de métropoles, y compris dans les régions périphériques ;
- l'intégration environnementale, avec le développement de l'économie circulaire au service de la qualité de vie, de la préservation des ressources, de la valorisation des écosystèmes, la reconnaissance des paysages et l'engagement dans la transition énergétique ;
- l'intégration spatiale des politiques et des stratégies avec une attention particulière à ce qui constitue les espaces partagés et l'engagement des processus participatifs.

Une charte européenne de la démocratie participative

La charte présente également les engagements des urbanistes pour passer à l'action, en tant que leaders du changement, concepteurs et visionnaires, scientifiques, conseillers stratégiques, médiateurs et gestionnaires des villes et des territoires. Une priorité pour le Conseil européen des urbanistes est le développement de la démocratie participative. Celle-ci appelle les villes et territoires d'Europe à s'engager dans la mise en œuvre de la charte européenne de la démocratie participative liée aux processus d'aménagement du territoire³.

Les 10 étapes du processus de démocratie participative identifiées par le Conseil européen des urbanistes :

- favoriser les décisions coproduites et animées par l'intérêt général ;
- permettre une appropriation partagée et une acceptation commune des plans, politiques, programmes d'actions pour l'intérêt général ;
- impliquer tous les groupes de la société civile dans le processus ;
- former et informer avec une implication forte des urbanistes dans le processus ;
- définir les règles opérationnelles et juridiques ;
- permettre une expression large et multiforme ;

- développer une participation continue dans le temps long ;
- s'appuyer sur l'expertise indépendante des urbanistes ;
- protéger les droits des individus et des communautés avec la mise en place d'un processus d'appel indépendant ;
- encourager le développement et la diffusion des bonnes pratiques en matière de démocratie participative dans les territoires européens.

Plusieurs élus ont aujourd'hui signé cette charte : le ministre de la Région de Bruxelles-Capitale, le président de la Commission de la politique de cohésion territoriale au Comité européen des régions, la sénatrice de Berlin, le président de la Métropole européenne de Lille, le *bourgmestre* de la ville de Louvain, la députée de la Province des Flandres de l'Est...

L'enjeu d'une mobilisation des urbanistes pour les collectivités et les citoyens

Le Conseil européen des urbanistes souhaite avec ses membres proposer un service d'aide à l'urbanisme aux citoyens des villes et territoires d'Europe dans les années à venir, afin d'accompagner la révolution en cours dans la mise en œuvre de la

démocratie participative pour l'aménagement des territoires. Dans un premier temps, il envisage de développer le cercle des signataires de la charte avec lesquels il se propose d'organiser ce service d'aide à l'urbanisme au service des citoyens.

La mise en valeur des pratiques professionnelles des urbanistes fait l'objet de trois actions principales :

- la Biennale européenne des villes et des urbanistes ;
- le Grand Prix européen de l'urbanisme ;
- l'organisation tous les ans d'un atelier des jeunes urbanistes qui développent une thématique en parallèle du Grand Prix européen de l'urbanisme ou de la Biennale européenne des villes et des urbanistes.

Le Conseil européen des urbanistes développe des partenariats pour ces différentes activités, avec les villes et les territoires, avec les universités et les centres de recherche, avec les entreprises qui s'engagent à ses côtés. Ainsi, suite au Grand Prix européen de l'urbanisme 2018 organisé sur le thème « Villes et aéroports », la fondation Metropoli, le Comité des régions, la Commis-



sion européenne, à travers la direction générale du transport, et le groupe Aéroport de Paris ont accompagné les travaux réalisés.

L'exemple d'une démarche conduite sur le rôle des aéroports dans les territoires

Les principales recommandations qui ressortent des débats en lien avec le Grand Prix européen de l'urbanisme 2018 :

- les aéroports, comme les ports, ne sont plus seulement des zones fonctionnelles pour les voyageurs, ils deviennent des quartiers de ville à part entière, et leur identité culturelle et paysagère s'affirme. Une stratégie spatiale globale, prenant en compte l'aéroport comme cœur de la zone métropolitaine et régionale, est indispensable à établir avec l'ensemble des acteurs de la société civile, afin d'en répartir au mieux les bénéfices ;
- les limites de l'aéroport seront plus flexibles à l'avenir, les services aéroportuaires s'intégrant dans la ville, y compris sur des sujets comme la sécurité des accès, l'enregistrement des bagages ;
- l'impact carbone, l'efficacité énergétique, la protection contre le bruit et l'inscription dans les écosystèmes des ressources doivent être autant

de priorités pour les aéroports de demain dans le cadre de la stratégie de durabilité métropolitaine ;

- la structure polycentrique des villes européennes demande à être repensée dans l'articulation des échelles entre les systèmes urbains interconnectés entre eux, aux niveaux local, régional et interrégional.

Les territoires et villes d'Europe développent ainsi leur capacité en matière d'urbanisme et de planification urbaine en y impliquant toujours davantage les citoyens, avec lesquels ils construisent des partenariats et des projets innovants. Les programmes européens de la période 2020-2026 doivent plus que jamais les soutenir dans cette démarche et encourager leurs initiatives. Le Conseil européen des urbanistes souhaite développer la profession au service de cette ambition forte pour les démocraties d'Europe.

Notes :

1. En anglais, ECTP : European Council of Spatial Planners.
2. <http://www.ectp-ceu.eu/index.php/en/publications-8/the-charter-of-european-urban-planning-213>
3. <http://www.ectp-ceu.eu/index.php/en/publications-8/charter-of-participatory>



Affiche du congrès 2018 d'Isocarp en Norvège.

Isocarp, organisation européenne et internationale des urbanistes

Didier Vancutsem, urbaniste, secrétaire général de l'Isocarp

L'International Society of City and Regional Planners (Isocarp) est l'association mondiale des experts urbanistes et planificateurs des villes et des territoires. Elle favorise l'échange de connaissances entre les professionnels et stimule la recherche et l'information sur la planification urbaine et territoriale.

L'association Isocarp a été fondée en janvier 1965 à La Haye pour réunir les urbanistes reconnus et qualifiés au sein d'un réseau international. Ce réseau rassemble des membres individuels et institutionnels dans plus de 85 pays. Les origines de l'association remontent à fin 1964, quand un groupe d'urbanistes décide de se séparer de la Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires, créée en 1913 par Ebenezer Howard. Tout d'abord européenne, l'association s'est développée rapidement vers une organisation globale. En tant qu'organisation non gouvernementale, elle est reconnue par les Nations unies, le programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et le Conseil de l'Europe. Elle a également un statut consultatif officiel auprès de l'Unesco.

Mettre en réseau et partager la connaissance en Europe et au niveau mondial

L'organisation encourage l'échange de connaissances entre les professionnels, la promotion de la profession de planification sous toutes ses formes ; elle stimule la recherche sur la planification urbaine, la formation et l'éducation et elle améliore la sensibilisation du public et la compréhension des grands enjeux de la planification au niveau mondial. L'événement principal de l'association est son congrès mondial annuel qui se concentre sur un thème significatif pour la planification à l'échelle mondiale et qui a lieu dans un

pays différent chaque année (en 2018, le congrès a eu lieu à Bodø en Norvège). L'association encourage les jeunes générations d'urbanistes et organise régulièrement des ateliers de jeunes professionnels (Young Planning Professionals, YPP) dans le monde entier.

Une mise en pratique sur le terrain

Une expérience particulière du réseau des urbanistes est l'organisation des Urban Planning Advisory Teams (UPAT) ou laboratoires urbains. Depuis plus de 12 ans, ceux-ci consistent en une semaine de *workshops* organisés sur la demande d'une institution ou d'une ville et qui mobilise l'expérience et l'expertise des membres de l'Isocarp. Les membres travaillent sur d'importants projets de planification au niveau local ou international, ainsi que des *think tanks* ou des initiatives politiques. Les thématiques abordées sont inspirées par la mise en place des objectifs de développement durable des Nations unies, particulièrement l'ODD 11 sur des villes inclusives et résilientes. L'association assure également une assistance technique et des programmes éducatifs.

En tant qu'organisation internationale à la fois coauteur de l'Agenda urbain 2030, membre actif de la campagne mondiale des villes (World Urban Campaign) et contributrice à la rédaction du Nouvel Agenda urbain adopté en 2016 à Quito, l'Isocarp intègre les principes de ces documents de référence dans ses activités actuelles et futures.

PARTIE 5

Lisbonne (Portugal).

PARTIE 5

Regards croisés sur les villes européennes

La représentation de la « ville européenne » a constitué un levier politique et un symbole puissants, tant pour fonder la démocratie et s’émanciper des totalitarismes que pour accélérer la décentralisation et s’affirmer comme villes dans une relation à un monde ouvert. La politique de cohésion et les fonds structurels ont été des vecteurs qui ont soutenu avec efficacité cette dynamique : pour Barcelone dans les années 1980, pour l’Autriche à la fin des années 1990 et pour les villes de l’Europe orientale dans les années 2000.

Les politiques urbaines européennes ont souvent favorisé un renouveau urbain, avec des réalisations emblématiques notamment de reconquêtes urbaines, toutefois pas toujours exemptes de normalisation. Ces dynamiques se sont aussi accompagnées de l’éclosion d’identités urbaines fortes se voulant ouvertes sur l’Europe à l’exemple de Barcelone ou, au contraire, affichant un repli à l’instar de Rome ou de Budapest.

Les gouvernances urbaines des villes européennes restent des constructions fragiles. L’Union européenne a apporté dans les territoires un souffle d’ouverture et de démocratisation dans les années 1980 à 2000, il est important aujourd’hui que les politiques territoriales européennes continuent à encourager une dynamique d’innovation, de solidarité, d’ouverture et de démocratie.

Paysage, espace public et antagonismes identitaires dans les métropoles européennes

Giuseppe Bettoni, professeur de géopolitique, Université de Rome Tor Vergata

Les villes et encore plus les métropoles sont de nos jours des lieux privilégiés de rencontre, où cohabitent cultures et besoins très différents. Mais les villes sont aussi le véhicule de la croissance économique. C'est pour cette raison que la ville est devenue lieu de « conquête » en Europe.

Qui régit la ville ? La question est loin d'être anodine et prête à réflexion car il n'est pas ici question de se concentrer simplement sur la gouvernance. Dans la confrontation pour la « conquête » de la ville, un rôle important, comme toujours en géopolitique, est celui des représentations qu'on en donne. Déjà Victor Hugo dans *Notre-Dame de Paris* évoque le rôle qu'avait l'architecture pour parler au peuple. Le relais de ce rôle est passé ensuite à la presse. Aujourd'hui la ville n'a pas seulement un poids socio-économique, comme moteur d'une croissance si désirée, elle est aussi un symbole, un « totem » dans les stratégies de communication des acteurs politiques.

Ville, paysage et géographie

Ce bref préambule est nécessaire pour comprendre les raisons qui nous poussent à parler de paysage et de géographie lorsque nous parlons de ville et d'Europe. D'abord rappelons-nous ce qu'est la géographie : c'est à la fois une description du monde qui nous entoure, et l'interprétation de ce monde que nous voyons et dans lequel nous vivons chaque jour. Ainsi, la géographie d'une ville au quotidien, c'est d'abord le résultat de ce que nous percevons de ce territoire : l'enthousiasme ou le pessimisme, les opportunités et les lieux positifs ou les difficultés et les côtés négatifs. La géographie travaille à des échelles différentes du

paysage. Le géographe Yves Lacoste souligne que le paysage fonctionne sur une représentation tridimensionnelle qui ne dépasse pas une trentaine de kilomètres. La géographie, quant à elle, travaille fondamentalement sur des ensembles spatiaux bien plus étendus comme les régions, les États ou les continents. Le paysage était étudié auparavant comme un produit de l'action humaine. Ainsi, nous pouvions décrypter dans le paysage le type d'activité humaine, de culture et de société. C'est le cas, par exemple, d'Onésime Reclus dans son travail *La Terre à vol d'oiseau*.

Le « paysage-marque » : produit identitaire d'une ville

Cette démarche est révolue, parce que le paysage n'est plus simplement quelque chose que nous étudions pour examiner le rapport entre la société et son milieu, parce qu'il est désormais considéré comme un symbole de la société demeurant sur ce même territoire. Aujourd'hui, nous cherchons à modifier le paysage pour un résultat conforme à ce que nous nous attendons, à ce que nous pensons juste pour notre groupe social. Le paysage n'est donc plus un produit que nous étudions, mais un produit que nous réalisons pour pouvoir diffuser une représentation de la population qui habite ce milieu. Un premier exemple est le paysage touristique. Désormais le client/voyageur



La Tamise à Londres (Royaume-Uni).

part vers la destination choisie en ayant dans sa tête un désir, un rêve, un mythe à satisfaire. Ce mythe est fait d'images qu'il a pu se construire, soit au travers des photographies de voyages d'autrui, soit dans des magazines spécialisés, soit dans des images télévisées. Peu importe l'authenticité de ce paysage : il cherche à retrouver le paysage qui correspond à ce mythe de représentation à contenter.

Les paysages de New York, de Londres, de Rome, de Paris produisent des clichés que les acteurs politiques travaillent constamment dans leur gestion du territoire. Désormais, nous construisons en fonction de l'image d'une ville que nous voulons proposer et non plus seulement en fonction du paysage issu de la gestion de la ville. Nous pouvons appeler ce phénomène le « paysage-marque ». De la marque pour un touriste au paysage-marque comme produit identitaire, le passage est court, rapide. Nous avons parlé de la ville comme lieu de confrontation, de conquête, qui concentre de plus en plus d'habitants, d'activités et de richesses. Le contrôle de la ville est affiché par des symboles. Surtout dans la phase désormais profonde et structurée de la mondial-

sation, ce que doivent être le paysage et les représentations de nos villes et de nos métropoles n'est plus laissé au hasard.

Les risques du paysage des villes comme représentation

Les communautés qui habitent une ville, surtout une métropole dotée d'ambitions internationales, sont différentes de la représentation à donner à l'extérieur de leur propre ville. Dès lors, les éléments du paysage sont le résultat, non plus de l'action de l'homme, mais d'un choix pour une sémiotique identitaire. Ce choix est fondé sur l'exclusion de ce qui risque de ternir une certaine identité et que les acteurs politiques revendiquent souvent figée dans un moment historique et épurée des parties considérées comme ne correspondant pas à cette identité projetée. En Italie, par exemple, on aura tendance à représenter plutôt des éléments traditionnels qui d'emblée vont considérer les nouveaux pans de la culture romaine comme officiellement ne faisant pas partie de l'identité romaine. Des quartiers comme l'Esquilino (aujourd'hui constitués de commerces de vêtements *made in China*, de magasins de bijoux d'Inde ou du Pakistan, d'épiceries afri-



Rome (Italie).

caines, etc.) seront représentés comme étrangers à l'identité romaine, et toute décoration et éventuelles constructions qui feront référence à ce type de culture seront considérées comme « invasion » ou « occupation ». Plutôt que de considérer cette présence comme une évolution de la population qui s'enrichit d'autres cultures, il s'agit de représenter sa propre identité comme exclusive de l'autre. Le paysage des villes aujourd'hui n'est donc plus perçu seulement comme résultat de l'action de ses habitants, mais comme la représentation de ce qu'une ville doit ou ne doit pas être.

Cela nous ramène au rôle de l'identité européenne. Nos métropoles ont toutes des ambitions internationales et s'affirment « européennes ». Ceux qui ont conscience de ce qu'appartenir à l'Europe signifie en termes d'apport identitaire et culturel et en matière de symboles seront davantage conscients de la manière dont cette appartenance à l'Europe façonne l'espace public quotidien. En revanche, beaucoup vont percevoir des éléments polluants, agressifs et développer une forte résistance au changement. Cela va produire des formes d'antagonisme ressenties

comme aliénation, perte d'identité, perte du sens d'appartenance, etc. Pourquoi cette situation, fruit de la mondialisation qui amène de nombreuses communautés, qui auparavant ne se connaissaient pas, à vivre ensemble, se traduit-elle de cette manière ? Ces antagonismes affectent en effet profondément la construction et la gestion de l'espace public dont le paysage est le fruit.

Références :

- Michał Jaskiewicz, « Place attachment, place identity and aesthetic appraisal of urban landscape », *Polish Psychological Bulletin*, 46 (4), 2015, p. 573-578.
 Yves Lacoste, *De la géopolitique aux paysages. Dictionnaire de la géographie*. Paris, Armand Colin, 2009.
 Onésime Reclus, *La Terre à vol d'oiseau*, Paris, Librairie Hachette et Cie, 1886.
 « La talebana Boldrini Via "Dux" dall'obelisco », *Il Tempo*, 17 avril 2015.

[...]

CONCLUSION

À la croisée des chemins pour renouveler le récit européen

Jean Rottner, président de la région Grand Est, président de la Fnau

Patrice Vergriete, président de la communauté urbaine de Dunkerque, président délégué de la Fnau

Une Europe plus forte capable d'affronter les défis de la mondialisation est de notre responsabilité. Cela suppose d'apporter des réponses claires aux enjeux qui assaillent l'Union européenne – des enjeux géopolitiques, migratoires, climatiques – pour construire un développement économique, social et territorial inclusif et solidaire.

Une des clefs de réussite est probablement l'incarnation du projet européen dans les territoires et le quotidien des Européens. L'Europe apparaîtrait ainsi non comme une entité extérieure (à laquelle il est souvent facile d'attribuer les échecs) mais comme une réalité consubstantielle à nos modes de vie, à nos valeurs et à notre modèle de développement.

C'est pourquoi nous défendons auprès de l'Union européenne une politique de cohésion ambitieuse qui s'adresse à tous les territoires européens et qui associe plus largement les pouvoirs locaux, notamment urbains, à sa définition. L'opportunité d'une Europe plus démocratique pourrait aussi passer par la création d'une nouvelle politique ou initiative européenne qui serait axée sur le « capital humain » et qui s'adresserait aux citoyens européens pour accompagner leurs parcours et leurs mobilités.

Pour offrir une impulsion nouvelle à une Europe aujourd'hui au milieu du gué, l'urgence est également de pouvoir doter l'Union de ressources nouvelles qui ne soient plus seulement des dotations contraintes des États, mais qui soient dynamiques, par exemple appuyées sur la contribution carbone, la taxation des transactions financières ou des acteurs du numérique.

Les collectivités locales sont prêtes à prendre leur part pour répondre à ces défis et mettre en œuvre des actions concrètes qui renforcent les solidarités européennes au quotidien. Les agences d'urbanisme sont à leurs côtés pour les accompagner dans les projets territoriaux notamment dans les territoires transfrontaliers, mais aussi pour travailler en réseau, créer des liens et une culture commune urbaine, entre pairs, à travers l'Europe.